

4. Délais d'exécution

Cet ouvrage est rendu nécessaire compte tenu de l'état fortement dégradé du pont Pomès qui relie ces deux voies en aval. Ce pont sera démoli après la mise en service de l'ouvrage, objet du présent marché.

Il est donc nécessaire de réaliser le nouveau pont dans les meilleurs délais.

La période de consultation pour le marché des travaux est fixée du 16 décembre 2019 au 20 janvier 2020 pour un démarrage des travaux en mars 2020.

II - Caractéristiques du Projet

1. Implantation du projet

Le projet consiste à construire un pont à une travée ainsi que les voies de raccordement et les modifications des voiries.

Le pont a une chaussée de 7 mètres de large et une voie partagée de 3 mètres pour les piétons et les cyclistes. Soit une largeur utile de 10 mètres.

La portée du pont est comprise entre 70 et 80 mètres.

Les culées du pont sont situées côté rive gauche sur le terrain privé (en dehors de l'emprise de l'avenue Peyramale prolongée) et rive droite dans l'espace vert.

Le pont doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

La circulation autorisée est celle des véhicules légers, camions de livraisons, bennes à ordures, bus et autocars.

Le pont n'est pas destiné aux convois exceptionnels et aux véhicules de grandes longueurs mais il peut exceptionnellement être emprunté par ces véhicules (dont les semi-remorques).

Il sera aussi la principale porte de sortie du sanctuaire notamment pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

2. Altimétrie du Pont

La hauteur d'air au-dessus de l'avenue Peyramale prolongée est de 4.50 m.

La partie la plus basse du pont devra se situer à 1 mètre au-dessus des plus hautes eaux connues à savoir la crue de juin 2013.

La côte retenue est donc 377.50 NGF plus 1 mètre soit **378,50 NGF**. Cette côte est donnée à titre indicatif et devra être confirmée par les études existantes (PCS et PPRI).